

## LE DIMANCHE 20 septembre 2026

Cette manifestation est soumise au régime des ventes au déballage et aux manifestations publiques de revente d'objets mobiliers.

Lors de ces manifestations, un registre doit être tenu à jour. Pour faciliter cette démarche, veuillez compléter le coupon réponse pour la nature et le numéro de la pièce d'identité produite.

Les stands seront réservés par bloc de 3 mètres à 9 € .

Toute l'équipe de Générations Mouvement espère vous accueillir nombreux et se tiendra à votre disposition pour passer une bonne journée.

A très bientôt.

---

### BULLETIN DE RESERVATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....  
.....

Tel : .....

Adresse Mail : .....

Je réserve ..... stand de 3 m à 9 €

#### N° Pièce d'identité

Permis de conduire : .....  
..... délivré par la préfecture du : ..... le : .....

et Carte d'identité : .....  
..... délivrée par la préfecture du : ..... le : .....

Je soussigné Mr. Mme ..... atteste sur l'honneur la non-participation à plus de 2 vide greniers depuis le 01/01/2026.

Signature : ...

---

Documents à retourner G.M. DENAT chez Mde SEGUR Colette, 1 rue des Chênes, 81120 – Dénat  
tel : 06.27.24.73.63. ou par Mail : [gm.dflrdenat@gmail.com](mailto:gm.dflrdenat@gmail.com) , impérativement avant le 10 septembre 2026 :

- le bulletin de réservation ci-dessus, accompagné de :

- La photocopie de la carte d'identité recto / verso

- le chèque à l'ordre de Générations Mouvement Dénat qui fera office d'inscription définitive.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vols, accidents de quelques natures qu'ils soient.

En cas de mauvais temps, l'association se réserve le droit d'annuler l'évènement.

Les stands de vente : boissons, sandwichs ou restauration légère ne sont pas autorisés, (sauf dérogation spécifique délivrée au préalable) .Toute infraction sera constatée et verbalisée.

Restauration possible sur place.

# ***VIDE GRENIER LES AINES RURAUX***

---

## ***GENERATION MOUVEMENT DENAT D.F.L.R.***

---

### **CONDITIONS GENERALES**

#### **Horaires**

Les Exposants devront se présenter le dimanche 20 septembre 2026 entre 7h et 8h.  
Passé ce délai, l'organisateur pourra disposer de l'emplacement réservé.

#### **Emplacements**

Les emplacements, autorisés par arrêté municipal, seront indiqués par les organisateurs. Ils se trouvent : -  
Place de l'ancienne école.

- Place de l'Eglise.
- Place de la Mairie et rue de Goy.
- Rue des Remparts
- par extension possible rue des Remparts (marronnier).

Les organisateurs auront procédé à la délimitation, la numérotation et à l'attribution non modifiable des emplacements.

Les emplacements et leurs abords devront être respectés. En fin de journée chaque exposant devra laisser son emplacement propre et dégagé.

Les emplacements sont de 3 mètres linéaire minimum.

Tarif de base des emplacements : **9 €** pour emplacement de **3 ml**

Ce droit de place est à verser par chèque pour que la réservation soit effective. En cas de désistement les droits de place ne sont pas remboursés.

Après le déballage, les véhicules seront obligatoirement stationnés sur le parking se trouvant à proximité. Les véhicules devront être déplacés pour 8h30 maximum.

**Rappel** : Les exposants n'ont pas le droit de vendre des boissons ou de la nourriture.

#### **Obligations légales**

Les exposants sont tenus de souscrire toutes assurances utiles et se conformer aux lois et décrets en vigueur (législation sur les ventes au déballage) qui prévoient notamment :

**« Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. »**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

Les exposants déclarent être légitimement propriétaire des objets présentés à la vente et avoir pris toutes les garanties, les objets présentés demeurant sous leur seule et entière responsabilité. Ils s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.